Saint-Omer (62) : Interdit de territoire depuis 2021, un clandestin tunisien repasse devant la justice 4 jours après avoir été jugé pour un vol et des violences à l'encontre de policiers. Son avocat dénonce un "acharnement".

22/10/2022 à 14h33



Cinq jours après une première condamnation pour vol, un Tunisien a de nouveau été jugé en comparution immédiate, cette fois pour ne pas avoir respecté une interdiction du territoire français.

Me Cambrai parle « *d'acharnement* ». Cinq jours après avoir été jugé en comparution immédiate pour des faits de vol d'une

carte bancaire et de violences à l'encontre de policiers, son client, un Tunisien de 30 ans, comparaissait de nouveau devant le tribunal correctionnel de Saint-Omer, mercredi 19 octobre. Cette fois pour ne pas avoir respecté une interdiction du territoire français, prononcé par le tribunal de Lyon en janvier 2021, et pour avoir fourni une identité imaginaire lors de son interpellation : « *Mon client ne comprend pas pourquoi il a été de nouveau placé en garde à vue et réinterrogé sur les mêmes faits. J'ai le sentiment qu'on veut lui mettre la tête sous l'eau*. »

« Deux infractions différentes »

Medhi Benbouzid, le procureur, assume d'avoir dissocié les deux dossiers : « *Il s'agit de deux séries d'infractions différentes qui méritent deux peines différentes*. » Radhouen Lassoued a finalement été relaxé pour son histoire de fausse identité. En revanche, il a été condamné à un mois et un jour de prison ferme, avec mandat de dépôt, pour sa présence sur le territoire national. Il est en outre condamné à une interdiction du territoire français pendant cinq ans.

La Voix du Nord